

**LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MUR DE SOLOGNE
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 janvier à 18h30, les membres du Conseil Municipal de Mur-de-Sologne, dûment convoqués individuellement et par écrit le 16 janvier 2024, se sont réunis en session ordinaire, à la salle de l'Aire de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Yves VILLANUEVA, Maire de la Commune.

Étaient présents : M. VILLANUEVA Yves, Mme CHAUVEAU Vanessa, M. COUTAN Jean-Luc, Mme FROMET Marie-Astrid, M. BAGARRE Pierre-Yves, Mme CESSAC Sylvie, M. CHAMBINAUD Daniel, Mme DO NASCIMENTO Edwige, M. MOIRAS Dominique, M. GAUTHIER Jean-Pascal, Mme LEPINE Stéphanie, M. FERRE Jérôme (arrivé à 18h33), Mme MAUPOU Chantal, M. GUITTIER Philippe.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient excusés et ont donné pouvoir :

Mme PAREY Catherine donne pouvoir à M. COUTAN Jean-Luc,
M. LELONG Teddy donne pouvoir à M. VILLANUEVA Yves,
Mme LA VIOLETTE Stéphanie donne pouvoir à Mme FROMET Marie-Astrid,

Étaient excusés :

M. POULAS Arnaud,
Mme SIMON Ludivine.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Astrid FROMET

DELIBERATION N°2024/001 : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGIQUE

Approuvée par 3 abstentions et 14 voix pour.

DELIBERATION N°2024/002 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - CCID

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024/003 : AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024/004 : PROJET 2024 - RENOVATION DES TOITURES DE L'ECOLE PAUL BESNARD, D'UN LOCAL D'HABITATION ET DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024/005 : DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LA COMMUNE DE MUR-DE-SOLOGNE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024/006 : ACCORD CADRE -RENOVATION EGLISE

Approuvée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
Marie-Astrid FROMET



Le Maire,
Yves VILLANUEVA

